

Relevé d'avis

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 20 janvier 2023, sous la Présidence de Madame Nathalie DOMPNIER, présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Le quorum fixé à 37 membres présents et représentés, ayant été constaté en début de séance (41 membres présents et représentés)

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 20 janvier 2023, a pris connaissance des points suivants :

- Bilan des congés pour projets pédagogiques (présentation d'Olivier GIVRE)
- Echanges sur l'avancée du projet PLURIEL
- Information sur le projet d'évolution de la COMUE
- Participation à la réponse à l'appel à projet pôles universitaires d'innovation
- Au titre des questions diverses, ont été évoqués les points suivants :
 - Statut des chercheurs attachés du CNRS
 - Report des examens et délais de corrections des copies du fait de l'actualité sociale.

Fait à Lyon, le 23 janvier 2023,

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 25 novembre 2022.